

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 107

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action Service d'amorçage de projets "Dispositif Citélab" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Initiative Pays d'Arles

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
04.13.31.73.76**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement socioprofessionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement socioprofessionnel sont des personnes sans emploi depuis plus d'un an mais pour lesquels une formation par exemple est nécessaire pour leur permettre d'accéder à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de ladite association.

Le Service d'Amorçage de Projet (SAP) est né d'une expérimentation, menée conjointement entre 2002 et 2005 sur 11 sites par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) et la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV).

Cette expérimentation était axée sur un nouveau métier favorisant la création d'entreprise dans les quartiers concernés par la politique de la ville.

A partir de 2005, les SAP deviennent plus nombreux et s'organisent autour d'une animation nationale avec création d'un extranet commun, d'un dispositif de formation et de temps de rencontres.

En 2009, la CDC dépose la marque de «CITELAB», à laquelle sont associés un logo et une charte graphique pour le réseau et le métier d'amorçage de projet.

Depuis janvier 2008, la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM), la Ville d'Arles, et l'association Pays d'Arles Initiative Locale (PAIL) en partenariat avec la CDC, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône, ont initié la mise en place d'un dispositif d'amorçage de projets afin d'encourager l'initiative de projets de création d'activité portés par des publics prioritaires.

Dans ce contexte, l'association Initiative Pays d'Arles propose l'action d'insertion professionnelle d'accompagnement et de soutien intitulé «**Service d'Amorçage de Projet – Dispositif CITELAB** » en faveur de 55 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) sur le territoire du Pôle d'Arles.

L'objectif du Service d'Amorçage de Projet (SAP) consiste à accompagner le futur créateur dans la formulation et la validation de son projet. En effet, il aide à l'évaluation et la viabilité de celui-ci.

Par ailleurs, il oriente le cas échéant :

- soit sur un accompagnement à la création d'entreprise ;
- soit vers les référents emploi ou sociaux.

L'organisation du dispositif d'amorçage de projets se déroule selon 4 étapes :

- 1) La prise de contact** entre le porteur de projet et le SAP (le plus souvent après prescription) ;
- 2) Le primo-accueil** sous forme d'entretien d'accueil avec le porteur ayant pour objectif soit la validation de la poursuite de l'accompagnement soit l'orientation du porteur vers la recherche d'emploi ou la formation ;
- 3) L'accompagnement dans l'amorçage de projet** axé lors d'entretiens, sur la motivation du porteur, ses compétences, la constitution d'un réseau et sur la faisabilité financière du projet. En cas de validation du projet, un plan d'action est alors adopté ;
- 4) Un comité technique** mensuel se réunit afin d'orienter les porteurs de projet vers la structure d'accompagnement adaptée.

Le bilan final de l'action précédente établi au 31 octobre 2015 atteste que 54 bénéficiaires du RSA ont été accueillis soit :

- 26 BRSA réorientés en primo-accueil ;
- 28 BRSA accompagnés en amorçage de projet.

Sur ces 28 BRSA : 15 ont été accompagnés à la création d'entreprise; 8 BRSA ont été réorientés vers la recherche d'emploi, 1 BRSA a assisté à la prise de renseignement, 4 BRSA n'ont pas donné suite.

Le bilan intermédiaire établi au 30 juin 2016 atteste que 41 BRSA ont été accueillis en primo-accueil et pré-diagnostic, dans ce dispositif soit :

- 16 BRSA réorientés à la suite du primo-accueil vers l'emploi (15 BRSA ont été dirigés sur le PLIE, 1 BRSA a été réorienté vers un chantier d'insertion) ;
- 20 BRSA accompagnés à la création d'entreprise (9 orientations vers SUD CONSEILS, 4 orientations vers INTERMADE accompagnement dans le cadre de l'économie sociale et solidaire) ;
- 5 BRSA orientés vers les chambres consulaires (CCI-Chambre des métiers-Chambre d'agriculture).

Par conséquent, il est proposé de renouveler l'action du 01 novembre 2016 au 31 octobre 2017.

PROPOSITIONS

Il est donc proposé de financer l'action mise en œuvre par l'association Initiative Pays d'Arles et décrite dans le tableau ci-après :

Organisme	Action Période prévisionnelle de l'action	Territoire PI	Public	Montant de la subvention du Département 2016/2017 Cofinancements Montant de la subvention de l'année précédente	Références du dossier N° GSU Réunion CTD Projet
<p>Pays d'Arles Initiative Locale (PAIL)</p> <p>statut : association</p> <p>adresse : 1 rue Copernic Village d'Entreprises - ZI Nord 13200 ARLES</p> <p>Président : M. Patrice Bosc</p>	<p>Service d'amorçage de projets « Dispositif Citélab »</p> <p>01/11/2016 31/10/2017</p>	Arles	55 allocataires du RSA socle	<p>7.000,00€</p> <p>Cofinancements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CDC : 10.000,00 € - Région : 6.000,00 € - Politique de la ville : 19.000,00 € - Intercommunalité : 17.000,00 € - Autres : 5.000,00 € <p>Montant financé l'année précédente: 7.000,00 € en faveur de 55 BRSA (convention 2015.5/56 du 01/11/2015 au 31/10/2016)</p>	<p>2016.7/82</p> <p>INS-000633</p> <p>CTD du 30/08/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2015/2016</p>

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 64.000,00 €, ce qui permet de financer les dépenses de personnel pour 48.506,00 € soit 1 ETP pour le chargé de mission, 0.125 ETP pour la direction et des frais de fonctionnement pour 15.494,00 €.

La participation de la collectivité s'élève à 7.000,00 € soit 10.93 % du budget de l'action pour un nombre de BRSA équivalent à 50 personnes.

Il est à noter que l'action est cofinancée par la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 10.000,00€, par le Conseil Régional pour 6.000,00 €, par l'intercommunalité à hauteur de 17.000,00 € et la Politique de la Ville à hauteur de 19.000,00 € ainsi que 5.000,00 € de ressources indirectes.

INCIDENCES FINANCIÈRES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type d'action d'insertion prévue à cet effet, cette action sera financée sur les crédits de paiement sur l'exercice 2016, de la manière suivante :

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Engagement
16009	1007132	Accompagnement spécifique	Chapitre 017 Fonction 564 Article 6574	7.000,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL